

**Le 17 mai 2019**

[Original]

### **Ambulances**

**M. D. Landry** : Merci, Monsieur le président. Ce matin, ma question sera pour le ministre de la Santé. Il y a quelques jours, une jeune dame s'est présentée à l'urgence à Saint-Quentin avec son fils de 18 mois, qui faisait une crise d'allergie sévère. En raison d'un manque d'ambulanciers dans la région, il a fallu plus d'une heure avant que le fils de la dame puisse être transféré à l'urgence à Edmundston. Le ministre pourrait-il nous dire exactement ce qui est arrivé, encore une fois, dans la région de Saint-Quentin?

[Traduction]

**L'hon. M. Flemming** : Encore une fois, Monsieur le président, je ne suis pas en mesure de traiter d'un cas en particulier. Le chef de l'opposition le sait. Son gouvernement a aussi pris position correctement en ce sens à plusieurs reprises. La fonction de ministre n'est pas de parler d'un certain cas bien précis.

Cela dit, le gouvernement prend au sérieux de tels cas, et mon prédécesseur, le député de Kent-Sud, les prenait au sérieux ; je le sais. Il ne s'agit pas d'une question politique, et je sais que le chef de l'opposition en est aussi conscient. Nous travaillons avec Ambulance Nouveau-Brunswick. Nous essayons d'améliorer la situation. Le Nouveau-Brunswick a de sérieux problèmes de ressources humaines. La demande de soins de santé augmente plus rapidement que notre population. Le défi est important, et j'espère que nous pourrions tous travailler ensemble pour apporter des améliorations.

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

**M. D. Landry** : Monsieur le président, je comprends que le ministre ne peut pas parler d'un cas spécifique, mais je ne lui ai pas demandé des spécificités. Je lui ai seulement demandé pourquoi, dans cette situation, il a quand même fallu attendre une heure. Il n'y avait pas de personnel ambulancier disponible afin d'apporter ce jeune enfant dans la région d'Edmundston, là où il aurait pu obtenir des soins immédiats. C'est encore un manque de personnel.

Pouvons-nous dire que, quand les gens ont besoin d'une ambulance, ils peuvent l'avoir immédiatement? Ou bien, est-ce seulement une perception qui a été créée par ce gouvernement? Je pensais que le problème avait été réglé. D'après ce que nous pouvons voir,



encore une fois, le problème n'est pas réglé. Peut-il se propager à d'autres endroits au Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

**L'hon. M. Flemming** : Eh bien, les problèmes qui ont trait à Ambulance Nouveau-Brunswick ne diffèrent pas de ceux auxquels mon prédécesseur a fait face. Il s'agit de défis et de questions qui se rapportent aux ressources humaines, à l'accès, aux délais d'intervention mesurables, et ainsi de suite. Si le chef de l'opposition insinue que chaque personne du Nouveau-Brunswick peut avoir une ambulance chez elle instantanément, dans la seconde qui vient, enfin, il sait pertinemment que cela n'est ni réaliste ni réalisable.

Cependant, nous devrions viser l'excellence. Voilà ce que nous faisons. Voilà un objectif que le gouvernement actuel et moi prenons très au sérieux. Nous travaillerons régulièrement avec Medavie pour nous tenir au courant des préoccupations comme celle qui vient d'être mentionnée, tout particulièrement. Je ferai un suivi rigoureux à cet égard. Même après la fin des travaux à l'Assemblée législative, je serais ravi de parler plus en...

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

**M. D. Landry** : Monsieur le président, je veux remercier le ministre pour sa réponse et j'espère que des situations de ce genre n'auront plus lieu ici, dans la province. Malheureusement, on dirait que cela arrive toujours dans la région de Saint-Quentin. On se souvient des promesses qui avaient été faites, avant les élections, par le premier ministre actuel : Il avait bel et bien dit qu'il réglerait le problème causé par le manque de personnel ambulancier dans la province. Nous insistons : Ce qui est arrivé à Saint-Quentin, c'est encore parce qu'il y a un manque de personnel. Je comprends le ministre ; il est sincère dans ses réponses. Toutefois, voici ce que je veux savoir.

[Traduction]

Le problème doit être réglé. Quand le ministre le réglera-t-il une fois pour toutes?

**L'hon. M. Flemming** : Encore une fois, la dotation en personnel, soit le recrutement de ressources humaines, revêt de l'importance. Je tiens à dire que je suis content que le gouvernement actuel ait consenti une aide aux étudiants qui fréquentent des établissements privés afin que des travailleurs paramédicaux soient formés. Nous devons recruter et former plus de personnes et injecter plus de fonds dans le système. Cela ne se fait pas du jour au lendemain. Il faut du temps pour recruter et former des personnes, et nous devons être vigilants. Nous devons poursuivre nos efforts à cet égard. Nous devons travailler fort avec notre population et notre association de travailleurs paramédicaux en ce qui concerne le recrutement



et dire aux gens que devenir travailleur paramédical est une initiative noble et honorable. C'est une profession au titre de laquelle il faut s'occuper de personnes à un moment de leur vie où elles ont instantanément besoin de soins médicaux. J'espère que nous pourrons faire croître notre masse critique de jeunes qui choisissent la profession. Merci. Nous faisons du beau travail à cet égard.

[Original]

### Négociations collectives

**M. D. Landry** : Monsieur le président, hier, nous avons vécu une situation ici, à la Chambre, qui montre que, aux prochaines élections, les gens ne pourront pas voir la différence entre voter pour l'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick ou pour le gouvernement conservateur, parce que, pour moi, c'est exactement la même chose. Hier, il y a eu le débat sur le projet de loi qu'a déposé à la Chambre le chef de l'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick. Il devait aussi y avoir un vote sur la motion 36.

Qu'est-il arrivé? Les parlementaires d'en face ont traîné les pieds et ils ont fait de l'obstruction. Même si le chef de l'Alliance des gens disposait des dix dernières minutes du temps de parole, il aurait pu se lever et vous dire qu'il n'avait plus de remarques à faire sur son projet de loi. Il ne l'a pas fait. Il s'est tout simplement rangé du côté du gouvernement, ce qui ne nous a pas donné le temps de voter sur la motion 36. Voici ce que je veux demander au premier ministre ce matin : Quand va-t-il régler la question des travailleurs des foyers de soins?

[Traduction]

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** : Monsieur le président, hier était un jour fort intéressant. Vous savez, la présentation des motions, en particulier le jour de l'opposition, est suivie d'un débat de deux heures. Je trouve cela très intéressant, car la motion en question a en fait été déposée il y a trois semaines, et le chef du Parti libéral a tergiversé ce jour-là jusqu'à 18 h, empêchant ainsi la tenue d'un vote. D'ailleurs, des discussions auraient pu avoir lieu hier entre le Parti libéral, le Parti vert et l'Alliance des gens pour que la motion soit présentée en premier. Cela ne s'est pas produit. Monsieur le président, il est donc un peu fort de vouloir rejeter le blâme sur le gouvernement pour ce qui s'est passé hier.

Pour ce qui est des négociations, nous sommes tout à fait disposés à nous réunir et à négocier avec le SFCP, et nous avons hâte d'aller de l'avant, Monsieur le président.

[Original]

**M. D. Landry** : Pour faire suite à mes questions, je vous dirai que ce n'est pas nous qui sommes en négociations avec les travailleurs de foyers de soins. Il demeure quand même que, hier, comme la ministre l'a dit, les trois partis se sont entendus pour voter sur la motion, mais le chef de l'Alliance et les Conservateurs — selon moi, il n'y a aucune différence entre les deux partis



— ont décidé de traîner les pieds pour que le vote n’ait pas lieu. Les négociateurs et les employés des foyers de soins étaient assis dans la tribune pour attendre le dénouement de cette journée. Nous-mêmes, de ce côté-ci de la Chambre, et même les journalistes, étions sûrs que le vote aurait lieu hier.

Je vais demander encore une fois au premier ministre : Que prévoit-il faire pour régler ces négociations le plus tôt possible, afin de mettre fin, une fois pour toutes, à ce problème?

[Traduction]

**L’hon. M<sup>me</sup> Shephard** : Monsieur le président, pendant 21 mois, l’ancien gouvernement a présenté les mêmes conditions de négociation que celles que propose le gouvernement actuel. Depuis que nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons bonifié l’offre. Nous avons essayé de négocier des conditions pour avoir recours à l’arbitrage exécutoire. Nous avons fait bien plus que ce que les gens d’en face n’ont jamais songé à accomplir. Ils n’ont pas obtenu de résultats à cet égard, Monsieur le président. Il y a trois semaines, ils auraient pu voter sur la motion relative à l’arbitrage exécutoire, mais ils ne l’ont pas fait. Ils ont tergiversé jusqu’à 18 h, et la journée s’est écoulée tandis que les membres du SFCP étaient assis dans la tribune. Monsieur le président, j’encaisserai les coups quand nous aurons à le faire, mais, bien franchement, les gens de l’opposition n’ont aucune leçon à nous donner.

[Original]

**M. D. Landry** : Quand la ministre dit que nous n’avons rien à lui apprendre, je peux vous dire ceci : Au cours des quatre ans où le gouvernement conservateur précédent a été au pouvoir, soit de 2010 à 2014, il n’a pas négocié une seule entente collective. Nous avons pris le pouvoir et, dans les deux ans où j’ai été ministre des Ressources humaines, nous avons négocié et signé 18 ententes, et ce, au cours de 19 mois. Maintenant, tout ce que ce gouvernement doit régler, c’est une entente collective avec les travailleurs des foyers de soins, mais il ne peut pas le faire. Alors, lorsque le gouvernement actuel dit qu’il a fait plus que nous, je vous dirais qu’il n’a rien fait encore pour me prouver qu’il a fait plus que nous.

Je demande au premier ministre ce qu’il prévoit faire pour que les gens qui résident dans les foyers de soins — nos personnes âgées, les personnes les plus vulnérables de notre société — puissent avoir confiance, puissent demeurer en toute sécurité et puissent avoir une vie paisible. Monsieur le président, que prévoit faire le premier ministre pour régler ce conflit?

[Traduction]

**L’hon. M<sup>me</sup> Shephard** : Pendant 21 mois, les gens de l’ancien gouvernement ne sont pas arrivés à conclure le contrat et ils ont offert le même contrat qu’ils avaient réussi à faire accepter par tous les autres syndicats. Ils s’en sont tenus à cette offre. Ils s’y en sont tenus. Ensuite, une fois dans l’opposition, ils ont changé d’idée. Ils pensent que l’offre devrait être cinq fois plus importante. Voilà une curieuse position dans laquelle ils se trouvent, soit d’avoir à dire : Ce que



nous avons offert était acceptable, mais, maintenant que nous sommes dans l'opposition, nous pensons que vous devriez offrir une somme cinq fois plus élevée.

Monsieur le président, nos divergences idéologiques sont extrêmes. J'en suis convaincue. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi des personnes si honorables, lorsqu'elles siégeaient de ce côté-ci, ont dit une chose, et, maintenant qu'elles siègent de ce côté-là, disent complètement le contraire. Les gens de l'opposition devraient nous aider à mener à bien le travail, Monsieur le président.

## Tabac

**M. Horsman** : Monsieur le président, pendant la Semaine nationale de la police, nous assistons à encore une autre réduction imposée par le gouvernement actuel qui nuira à la population et aux collectivités du Nouveau-Brunswick. Nous venons d'apprendre que le gouvernement actuel a éliminé l'Unité de lutte contre la contrebande, dont les activités visaient la contrebande de tabac.

Le commerce illicite constitue une menace pour les gens du Nouveau-Brunswick, y compris nos jeunes, et pour notre économie ; il porte également atteinte à la santé publique. La province perd plus de 13 millions de dollars par an à cause de la vente de produits de contrebande. Il en coûtait moins de 1 million pour exploiter l'unité, ce qui est parfaitement sensé au regard des gains de 13 millions qu'elle entraînait. Pourquoi le ministre a-t-il aboli le programme à cet égard?

**L'hon. M. Urquhart** : Merci, Monsieur le président. Je suis vraiment surpris de la question, car le député a pris la parole pendant l'étude des prévisions budgétaires — je dois dire que je n'ai jamais eu une seule question sur mes prévisions — et il s'est exprimé sur le sujet en disant que nous avons seulement supprimé l'unité visée. Il n'y a pas eu d'autres échanges ni de questions à ce sujet, et nous avons ensuite parlé de toutes sortes de choses sauf des prévisions budgétaires.

Cela dit, j'ai décidé de dissoudre le service en question. C'est parce que, quand j'ai pris la tête du ministère, j'ai évalué scrupuleusement tous les services. J'aurais pu laisser le tout tel quel et toucher mon chèque de paye comme si de rien n'était, mais je ne l'ai pas fait. J'ai estimé que le service visé pouvait être fusionné avec d'autres services pour aller de l'avant et que nous pourrions mieux nous attaquer aux problèmes en donnant plus de moyens aux autres services.

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

**M. Horsman** : À mon avis, c'est une très mauvaise réponse en ce qui concerne la sécurité de toute la population du Nouveau-Brunswick, Monsieur le président. La vente de produits de contrebande est surtout contrôlée au Nouveau-Brunswick par le crime organisé. La GRC a fait remarquer que plus de 175 bandes criminelles étaient impliquées dans la vente illégale de tabac. Les revenus qui en découlent sont souvent redistribués à des criminels, qui utilisent cet



argent pour financer leurs activités illégales, dont le trafic d'armes, de drogues et d'êtres humains. Oui, Monsieur le président, le Nouveau-Brunswick est propice aux affaires, certes, mais aussi aux activités criminelles.

Le reste du Canada considérait le Nouveau-Brunswick comme un modèle à suivre. L'unité contre la contrebande était la meilleure du pays. L'Ontario cherchait à s'inspirer de l'unité du Nouveau-Brunswick. Il est incroyable que nous l'ayons tout bonnement abolie. Monsieur le président, je sais que le gouvernement ne se soucie pas du tout de la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick. Quelle était la raison qui explique la décision cette fois-ci? Je vous prie d'arrêter de me dire que c'est une question d'économies, car ce n'est manifestement pas la raison.

**L'hon. M. Urquhart** : Merci, Monsieur le président. Les propos laisseraient entendre que tous les autres services de police ne font pas leur travail. J'en suis très surpris.

Lorsque j'ai examiné la question, j'ai demandé : Quels ont été les résultats obtenus par l'unité? En général, les gens visés étaient des contrebandiers. Ils ont été arrêtés pour contrebande au terme d'un travail sérieux et très professionnel de la part de l'unité. Les contrebandiers se sont vu imposer des amendes très salées, sauf qu'ils n'avaient pas d'argent pour les payer. Qu'a-t-on fait? Ou bien les amendes étaient payées, ou bien les contrebandiers allaient en prison. Pendant leur incarcération, aucun paiement n'est parvenu au ministère. Or, le ministère continue d'en recevoir. Le gars qui a reçu 50 \$ pour faire une commission pour le compte des contrebandiers croupit en prison pendant trois mois, à nos frais. Je n'ai simplement pas jugé à ce moment-là que ce soit la meilleure utilisation des fonds publics à ma disposition.

[Original]

## Mieux-être

**M. K. Chiasson** : Merci, Monsieur le président. Nous avons appris cette semaine que le gouvernement conservateur a éliminé le Programme de Subvention régionale en mieux-être. C'est très décevant, car ce programme soutenait les initiatives de mieux-être communautaire qui contribuaient au développement d'une population en bonne santé et résiliente. Les municipalités et les organismes communautaires profitaient de ce programme pour mettre en œuvre des initiatives gagnantes et bénéfiques en faisant la promotion de la saine alimentation, de la santé psychologique, de l'activité physique et de la vie sans tabac. En ayant moi-même travaillé dans le monde communautaire, je peux vous assurer que le rendement de l'investissement est réel et que nous ne nous trompons jamais quand nous investissons dans le bien-être des gens du Nouveau-Brunswick.

Alors, je demande à la ministre du Développement social de nous dire le montant exact qui a été éliminé et de nous expliquer la raison d'être de cette décision d'éliminer le Programme de Subvention régionale en mieux-être.



[Traduction]

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** : Monsieur le président, le mieux-être est... Le ministère des Communautés saines et inclusives est un ministère que j'ai dirigé de 2012 à 2014 ; j'en étais très fière et je le suis toujours. Il n'est pas facile de faire des compressions de ce genre. Le fait est que nous devons nous assurer de pouvoir fournir les services de base aux gens du Nouveau-Brunswick. Nous devons pouvoir fournir des soins aux personnes âgées. Nous devons pouvoir fournir des services de protection de l'enfance. Nous devons pouvoir fournir de l'aide sociale.

Monsieur le président, le fait est que le gouvernement précédent a laissé le ministère dans un état lamentable, et je regrette que nous ayons dû prendre certaines décisions. Le fait est que de nombreux programmes peuvent être repris à l'échelle communautaire, et nous appuierons les gens autant que possible. Monsieur le président, il y a des décisions qui s'imposent. La décision en question en était une.

[Original]

**M. K. Chiasson** : Monsieur le président, je n'ai pas reçu de réponse exacte à ma question. Toutefois, avec ce genre de réponse, c'est évident que le gouvernement conservateur ne reconnaît pas l'importance des initiatives de prévention.

La ministre responsable de ce dossier voit cet argent comme une dépense et non un investissement. Donc, à défaut de me répéter, le Programme de Subvention régionale en mieux-être permettait aux différents acteurs communautaires d'organiser des initiatives et des journées thématiques afin d'encourager les gens du Nouveau-Brunswick à adopter de saines habitudes de vie.

Alors, je demande de nouveau ceci à la ministre du Développement social : Quel était le montant exact rattaché au Programme de Subvention régionale en mieux-être et pourquoi a-t-elle pris la décision d'éliminer ce programme si important pour nos collectivités?

[Traduction]

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** : Monsieur le président, le Programme de Subvention régionale en mieux-être était doté de 240 000 \$, ce qui ne représente pas beaucoup d'argent. Toutefois, le ministère du Mieux-être était responsable de beaucoup de programmes sans paramètres mesurables. Nous savons que nous pouvons maintenant offrir des services et transmettre des messages à la collectivité en utilisant des moyens moins coûteux. Les médias sociaux sont un moyen. La santé communautaire en est un autre. Monsieur le président, il existe toutes sortes de façons d'atteindre l'objectif en question sans jeter l'argent par les fenêtres. Les Libéraux ont comme principe de dépenser encore plus pour gérer une situation ; il s'agit de dépenser de l'argent pour y arriver, ce qui donnera nécessairement des résultats. Dieu seul sait si nous ignorons de quel type de résultats il s'agit. Nous devons prendre une décision. Nous avons pris la décision.



**M<sup>me</sup> Harris** : Merci beaucoup, Monsieur le président. Tout ce à quoi nous assistons de la part de l'alliance entre les Alliancistes et les Conservateurs, ce sont des compressions, des compressions, des compressions et encore des compressions. La réalité, ce sont les effets dévastateurs et néfastes sur les gens du Nouveau-Brunswick qui ont le plus besoin d'aide de la part de cette alliance. Personne, du côté du gouvernement allianciste-conservateur, ne semble s'en soucier. Ce gouvernement est un groupement en échec.

Cette semaine, nous avons entendu Serge Melanson, président de la Société médicale du Nouveau-Brunswick, dire qu'il était consterné et découragé de savoir que le gouvernement actuel a supprimé la prestation pour aidant principal. La Société médicale demande instamment au gouvernement allianciste-conservateur sans coeur de reconsidérer la suppression de cette prestation très importante pour les personnes qui fournissent un service qu'elle juge extrêmement important. La ministre écouterait-elle quelqu'un qui sait manifestement de quoi il parle?

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** : Vous savez, Monsieur le président, les Libéraux ont comme principe de dépenser sans compter. Les Libéraux ont mis en oeuvre le programme en question deux mois avant la publication du décret de convocation des électeurs. Deux mois avant, ils ont lancé un programme qui figurait bel et bien dans leur plateforme, mais qu'ils s'étaient précipités de mettre sur pied pour pouvoir obtenir quelques votes supplémentaires. Ils n'ont pas franchi la ligne d'arrivée pour autant, Monsieur le président. Nous le savons.

Nous voulons être réfléchis. Nous savons que, au ministère, nous ne pouvons apporter aucun changement qui n'aura pas d'incidence sur quelqu'un. Toutefois, notre objectif est de prendre les fonds et de les consacrer à des usages qui aideront la majorité des gens, qui aideront les personnes sur le terrain qui ont besoin de services à domicile et de mesures de soutien. Nous plaçons l'argent là où nous pourrions obtenir le meilleur rendement, non seulement pour nous et pour les contribuables, mais aussi pour les gens du Nouveau-Brunswick et pour ceux qui en ont besoin.

## Ambulances

**M. Austin** : Merci, Monsieur le président. Selon les médias, encore un autre problème relatif au système d'ambulance est survenu dans le Nord, à Saint-Quentin. Un bambin de 18 mois a eu une grave réaction allergique, et l'ambulance la plus proche provenait de Grand-Sault. Monsieur le président, en réalité, le problème dans le dossier des travailleurs paramédicaux se pose non seulement dans le Nord, mais aussi dans toutes les régions rurales du Nouveau-Brunswick.

Je pose ma question au ministre de la Santé. Si les gens étaient au courant du nombre réel de lacunes au sein du système dans la province, ils seraient stupéfaits. Le ministre de la Santé est-il disposé à insister auprès de Medavie pour s'assurer que soient rendues publiques les lacunes au sujet des zones de couverture, de sorte que les gens sachent où se trouvent les ambulances lorsqu'ils en ont besoin?





**L'hon. M. Flemming** : J'aimerais remercier le député de la question. Le député parle de lacunes dans le système, et le système comporte effectivement des lacunes. Bon nombre de ces lacunes sont attribuables à des facteurs indépendants de la volonté du gouvernement, et bon nombre ne le sont pas. Le nombre de congés de maladie est excessif et incontrôlable, ce que j'ai du mal à comprendre. Je ne sais pas pourquoi des personnes prennent soudainement des congés de maladie, mais elles le font. La somme dépensée en raison des heures supplémentaires attribuables aux congés de maladie s'élève à 2 millions de dollars. Je n'ai même pas pris 15 jours de congé de maladie au cours des 35 dernières années, et encore moins 17 jours par année. Nous avons des défis à relever, Monsieur le président, et ce sont de véritables défis. Ce sont des défis financiers et des défis liés à la résolution de la question de part et d'autre.

**M. Austin** : Pour faire suite à la question, je suis curieux de savoir où on en est quant à la décision McEvoy. Quand le gouvernement précédent était au pouvoir, il a déployé de grands efforts pour essayer de faire annuler la décision et a fait appel aux tribunaux. Je pense que, compte tenu de la décision de l'arbitre, et on aime bien les arbitres... Selon la décision rendue à cet égard par M. McEvoy, la langue ne devrait pas l'emporter sur la rapidité des délais d'intervention des travailleurs paramédicaux. Voici la question que je pose au ministre : Où en sommes-nous quant à la décision McEvoy? À quelle étape est-elle rendue devant les tribunaux? Quand pouvons-nous nous attendre à une résolution de la question?

**L'hon. M<sup>me</sup> Anderson-Mason** : Je remercie beaucoup le député du côté de l'opposition de la question. J'aimerais profiter de l'occasion pour y répondre. Je peux confirmer que l'affaire est encore devant les tribunaux. En fait, elle sera entendue le 24 mai. Je n'entrerai pas dans les détails, car il ne conviendrait pas de le faire ici, à la Chambre.

Je vais cependant dire ceci : J'ai eu un collègue pour qui j'ai beaucoup de respect et qui répétait toujours une phrase. Voici ce qu'il avait l'habitude de dire : Les questions difficiles donnent de bons résultats sur le plan juridique. C'est exactement pourquoi nous saisissons les tribunaux de la question : Nous procédons ainsi parce que nous devons répondre à des questions difficiles. Nous sommes un gouvernement qui n'a pas peur d'aborder les questions difficiles. Merci.

## Changements climatiques

**M<sup>me</sup> Mitton** : Hier, pendant la période des questions, j'ai demandé au premier ministre s'il avait lu le résumé à l'intention des décideurs, préparé par le GIEC de l'ONU, quand le ministre de l'Environnement a décidé de se lever et de se lancer dans une tirade. Il m'a demandé si j'avais lu le Plan d'action sur les changements climatiques présenté par le gouvernement précédent et adopté par le gouvernement actuel. Bien sûr que j'ai lu le plan d'action, Monsieur le président, et bien sûr que je l'appuie. Le ministre a aussi dit qu'il appuyait le plan, mais je n'ai pas encore vu beaucoup de mesures destinées à le mettre en oeuvre.

Selon les données scientifiques, nos objectifs actuels sont insuffisants, et c'est pourquoi les jeunes descendent dans les rues et supplient nos gouvernements de prendre l'urgence climatique et leur avenir au sérieux. S'accrocher aux industries pétrolière et gazière en déclin



est une approche désuète et dangereuse. Nous devons tirer profit des secteurs d'avenir et développer rapidement une meilleure économie. C'est probablement la plus importante crise que le Nouveau-Brunswick n'ait jamais connue.

Monsieur le président, j'aimerais savoir si le premier ministre a reçu de son Secrétariat des changements climatiques un exposé complet du dérèglement climatique.

**L'hon. M. Carr** : Merci beaucoup, Monsieur le président, et je remercie la députée d'en face de la question. Les questions sont pertinentes. À mon avis, tout le monde à l'Assemblée législative sait que nous prenons tous au sérieux les changements climatiques. La députée d'en face semble s'attarder sur le fait que tout doit se concrétiser aujourd'hui ou même hier, voire avant-hier, Monsieur le président. Nous savons tous que, dans la réalité, les gouvernements ne travaillent pas aussi vite.

Cependant, nous avons évidemment fait du Plan d'action sur les changements climatiques une priorité. Nous avons fait de la diminution de nos émissions une priorité. Voilà une priorité qui ne date pas simplement d'aujourd'hui. Voilà une priorité qui ne date pas d'hier. Il s'agit d'une situation que la province du Nouveau-Brunswick, par l'entremise de nombreux gouvernements successifs, cherche à régler depuis des années en réduisant l'utilisation de charbon et en favorisant le passage à l'énergie éolienne et à d'autres sources d'énergie renouvelable.

Monsieur le président, la députée d'en face s'entête à insister pour que tout soit fait aujourd'hui. Nous pouvons indiquer très clairement que nous travaillons en ce sens et que nous continuerons à y travailler.

**M<sup>me</sup> Mitton** : Monsieur le président, les données scientifiques exigent que des mesures soient prises aujourd'hui, et ce, en grand nombre et très rapidement. J'ai entendu hier le ministre de l'Environnement parler de 30, 40 ou 50 ans. Nous ne disposons pas d'autant de temps. Nous disposons d'à peu près 10 ans pour renverser la situation. Je n'ai pas l'habitude de prôner l'approche progressive.

Pour revenir au Plan d'action sur les changements climatiques duquel nous voulons parler, la mesure 46 à la page 14 engage le gouvernement à « Travailler dans le but d'avoir 2 500 véhicules électriques sur les routes du Nouveau-Brunswick d'ici à 2020 et 20 000 véhicules d'ici à 2030. » Seuls 200 VE circulent à l'heure actuelle sur les routes au Nouveau-Brunswick, Monsieur le président. Le gouvernement pourrait aider les personnes qui veulent acheter des VE en appliquant la mesure 47, à savoir une stratégie des véhicules électriques. Je veux savoir quel est le plan du premier ministre en ce qui a trait à la mise en oeuvre d'une stratégie des véhicules électriques pouvant permettre à la province d'atteindre son objectif de 2 500 véhicules électriques d'ici à l'an prochain et de 20 000 véhicules d'ici à 2030.

**L'hon. M. Carr** : Monsieur le président, la députée d'en face et moi avons eu, un jour l'an dernier, une discussion à propos des véhicules électriques, je crois, à la table ronde politique de



CBC. À ce moment-là, elle croyait fermement que toutes les personnes âgées dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick devaient s'acheter un véhicule électrique. Je lui ai clairement demandé ceci : Où pensez-vous que les personnes trouveront l'argent si elles n'ont pas les moyens d'acheter un véhicule électrique? Les véhicules électriques coûtent très cher.

La députée le sait bien, Monsieur le président ; par conséquent, avant que nous prenions une décision vraiment irréfléchie et obligions les gens à se procurer des véhicules électriques dont ils n'ont pas les moyens... L'idée est noble, et je comprends. Cependant, à l'heure actuelle, la province compte plus de stations de recharge que de véhicules électriques. Si la députée d'en face conduit aujourd'hui un véhicule électrique, je serai content de le savoir et, qui plus est, de faire une promenade avec elle dans son véhicule, Monsieur le président.

### Négociations collectives

**M. Kenny** : Merci, Monsieur le président. Chaque fois qu'une grève ou un lock-out est déclenché dans la province, l'incidence sur les familles, les travailleurs et les entreprises est toujours considérable. Les éléments clés pour résoudre la situation sont le dialogue ouvert et la communication.

Monsieur le président, vous, le député de Campbellton-Dalhousie, le chef de l'opposition, le député de Restigouche-Ouest et moi avons eu des discussions avec le gouvernement pour examiner les problèmes qui se posent à la fonderie de Belledune. Des électeurs et électrices nous font part de leurs préoccupations à propos de la grève et du lock-out à la fonderie de Belledune, un employeur important de la région, où plus de 280 personnes sont touchées. Les gens sont préoccupés, et je partage ces préoccupations.

Ma question s'adresse au ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Pouvez-vous mettre aujourd'hui la Chambre au courant de ce que fait le gouvernement pour contribuer à régler les problèmes? Merci.

**L'hon. M. Holder** : Merci beaucoup. Monsieur le président, je partage aussi de telles préoccupations. Je veux remercier le député de Bathurst de la question. Lui et moi communiquons régulièrement sur le sujet depuis un certain nombre de semaines. Ce que je peux vous dire, c'est que nous avons mis en place des services de médiation. En fait, nous avons aussi doublé les efforts de médiation au cours de dernières semaines. Je peux aussi vous dire que nous croyons comprendre que les discussions ont été suspendues, mais que leur reprise est prévue au cours de prochains jours. Nous demeurons optimistes, car nous pensons qu'il est possible d'arriver à un règlement.

À titre de ministre du Travail, je prends les négociations collectives très au sérieux. Je prends le rôle d'impartialité très au sérieux, comme je l'ai dit à maintes reprises à la Chambre. Toutefois, nous mettons certainement tous la main à la pâte au ministère, et je dirais aux gens d'en face que notre porte est ouverte. Nous pouvons continuer à vous offrir les séances d'information à mesure que nous avancerons.

